



Comité de Direction de l'E.P.I.C.

Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

Séance du mardi 21 mars à 18h30

A l'Office de Tourisme 1 Place de l'Hôtel de Ville 60350 PIERREFONDS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à 18H30, les membres du Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme légalement convoqués, se sont réunis à PIERREFONDS, à l'Office de tourisme, sous la Présidence de Madame Sylvie VALENTE – LE HIR, Présidente.

Etaient présents:

Titulaires:

Mesdames, Sylvie VALENTE – LE HIR, Florence DEMOUY, Michelle BEAUDEQUIN Messieurs, Mathieu KARINTHI, Franck SUPERBI (5)

Suppléant présent pouvant prendre part au vote :

Mesdames Martine DEMAY, Victoria GAROT-PLAISANT Messieurs Yves DELCELIER, Patrick GUERREIRO (4)

Etaient également présents :

Monsieur Hubert GAGE, directeur général des services de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

Madame Alison COLOMBEL, directrice de l'E.P.I.C. Office de Tourisme

Compte-rendu de séance

- Signature de la feuille de présence
- Secrétaire de séance : madame Florence DEMOUY
- <u>I) Approbation du compte rendu du 02 février 2023</u>
- II) Compte administratif et compte de gestion 2022
- III) Affectation du résultat 2022
- IV) Budget primitif 2023
- V) Présentation du rapport d'activités 2022
- VI) Présentation du plan d'actions et de communication 2023
- VII) Poste du conseiller en séjour / guide conférencier : renouvellement du contrat à durée déterminée et évolution en contrat à durée indéterminée
- <u>VIII)</u> <u>Poste de chargé de communication : renouvellement du contrat à durée déterminée,</u> évolution en contrat à durée indéterminée, et modification du volume horaire
- IX) Modification du poste d'assistant(e) administratif(ve)
- X) Renfort saisonnier : saison 2023 conseiller(ère) en séjour
- XI) Convention de partenariat Office de Tourisme Pays de Valois et Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise Salon du tourisme de Paris du 16 au 19 mars 2023

Le compte rendu détaillé est disponible sur demande à l'accueil de l'Office de tourisme.

Compte-rendu

I) Approbation du compte rendu du 02 février 2023

- > Délibération à prendre :
 - Pas de délibération
 - Signature du registre

II) Compte administratif et compte de gestion 2022

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2022 ;
- D'autoriser la signature des documents correspondants.

III) Affectation du résultat 2022

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation du résultat 2022

IV) Budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- De voter le budget par chapitre ;
- D'approuver le budget primitif 2023 ;
- D'approuver la comptabilisation des stocks par le biais des opérations d'ordre semibudgétaires

V) Présentation du rapport d'activités 2022

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

D'approuver le rapport d'activités 2022 de l'Office de Tourisme.

VI) Présentation du plan d'actions et de communication 2023

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- D'approuver le plan d'actions et de communication 2023.

VII) Poste de conseiller en séjour / guide conférencier : renouvellement du contrat à durée déterminée et évolution en contrat à durée indéterminée

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- De modifier les conditions du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée à partir du 04 avril 2023 avec la rémunération définie ci-dessus ;
- D'autoriser madame la Présidente et madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIII) <u>Poste de chargé de communication : renouvellement du contrat à durée déterminée, évolution en contrat à durée indéterminée, et modification du volume horaire</u>

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- De modifier les conditions du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée à partir du 16 mai 2023 avec la rémunération définie ci-dessus;
- De modifier le volume horaires du contrat de 24 heures/semaines à 35 heures/semaine ;
- D'autoriser madame la Présidente et madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IX) <u>Modification du poste d'assistant(e) administratif(ve)</u>

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- De modifier le volume horaires du contrat de 24 heures/semaines à 28 heures/semaine à partir du 1^{er} juin 2023;
- D'autoriser madame la Présidente et madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

X) Renfort saisonnier : saison 2023 conseiller(ère) en séjour

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- D'approuver le recrutement pour ce poste dans les conditions énoncées.
- D'autoriser madame la directrice à procéder au recrutement.
- D'autoriser madame la Présidente et madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
 - XI) Convention de partenariat Office de Tourisme Pays de Valois et Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise Salon du Tourisme de Paris du 16 au 19 mars 2023

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat ;
- D'autoriser Madame la Directrice à signer la convention ;
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fin 20h30